

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****SENSENE™ Modified Alcohol Solvent****UFI:****J7H0-004H-R00G-3MW3****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Utilisation dans le nettoyage de textiles - utilisation industrielle

Utilisations contre-indiquées

Usages non énoncés parmi les utilisations identifiées pertinentes.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

SAFE CHEM Europe GmbH

Tersteegenstr. 25

40474 Düsseldorf

Germany

N° de téléphone +49 211 4389300

N° Fax +49 211 4389389

e-mail service@safechem.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sds@safechem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Asp. Tox. 1; H304

Flam. Liq. 3; H226

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mentions de danger (UE)

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO₂ pour l'extinction.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

J7H0-004H-R00G-3MW3

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	alcool modifié				
	-	-	>= 50,00	- <= 70,00	% en poids
	-	-			
	-	-			
2	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques				
	-	Asp. Tox. 1; H304	>= 30,00	- <= 50,00	% en poids
	920-901-0	EUH066			
	-				
	01-2119456810-40				

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Le produit flotte sur l'eau et peut s'allumer de nouveau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

N'assigner le travail qu'à un personnel instruit utilisant une protection adéquate. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher l'élargissement (à l'aide du sable ou de la terre); Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Pomper les quantités importantes. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Empêcher l'évaporation par un tapis de mousse appropriée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Solution sectorielle**

Veillez, SCP, contacter votre fournisseur pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	alcool modifié			-	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	22,1	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	133	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	alcool modifié			-	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,67	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	5,26	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	15,8	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	alcool modifié		-	
	Eau	eau douce	1	mg/L

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

Eau	eau marine	0,1	mg/L
Eau	eau douce sédiment	1,16	mg/kg poids sec
Eau	eau marine sédiment	1,16	mg/kg poids sec
sol	-	0,1	mg/kg poids sec
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Appareil de protection respiratoire autonome. En cas de brève exposition, appareil filtrant.

Filte respirateur A

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	polyéthylène chloré
Matériau approprié	néoprène
Matériau approprié	nitrile (NBR)
Matériau approprié	polyethylene
Matériau approprié	EVAL
Matériau approprié	vitone
Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections:
Epaisseur du matériel	> 0,35 mm
Temps de passage	> 60 min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé:
Epaisseur du matériel	> 0,35 mm
Temps de passage	> 240 min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat d'agrégation**

liquide

Etat

liquide

Couleur

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

incolore	
Odeur	
douce	
pH	
Non applicable	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	180 °C
Pression de référence	760 mm Hg
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	>= 58 °C
Méthode	ISO 2719a
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Température d'auto-inflammabilité	
Valeur	236 °C
Méthode	DIN EN 14522
Propriétés comburantes	
non oxydant	
Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Valeur	38 g/m ³
Méthode	DIN EN 1839
Source	@ 100 °C [Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB) Braunschweig]
Limites supérieure d'explosion	
Valeur	7,0 % en vol
Pression de vapeur	
Valeur	0,054 kPa
Température de référence	20 °C
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Valeur	0,839
Température de référence	20 °C
Densité	
Donnée non disponible.	
Solubilité dans l'eau	
Valeur	0,5 %
Température de référence	20 °C
Solubilité	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
	log Pow		0,42
	Source	fournisseur	

Viscosité cinématique
Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

À des températures élevées, il peut arriver à la décomposition. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Ne pas distiller jusqu'à évaporation complète.

10.5 Matières incompatibles

acides forts; solutions caustiques fortes; agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aldéhydes; Cétone; acides organiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
	DL50		3300 mg/kg de poids corporel
	Espèces	rat	
	Source	fournisseur	
2	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
	DL50	>	5000 mg/kg de poids corporel
	Espèces	rat	
	Méthode	OCDE 401	
	Source	ECHA / Read across	

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
	DL50	>	2000 mg/kg de poids corporel
	Espèces	rat	
	Source	fournisseur	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

2	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA / Read across		

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
CL50	>	5,25	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Brouillard		
Espèces	rat		
Source	fournisseur		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
CL50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Poecilia reticulata		
Source	fournisseur		
2	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, aromatiques <2%	-	920-901-0
LL50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA / Read across		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, aromatiques <2%	-	920-901-0
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA / Read across		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, aromatiques <2%	-	920-901-0
LE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA / Read across		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
Valeur		18	32 %
Durée			28 jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	fournisseur		
Valeur		25	%

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 302 B	
Source	fournisseur	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
FBC		4	
Espèces		Oncorhynchus mykiss	
Source		fournisseur	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
log Pow		0,42	
Source		fournisseur	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN1993
IMDG	UN1993
ICAO-TI / IATA	UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Sources de danger	alcool modifié/Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques mélange
IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	modified alcohol/ Hydrocarbons, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatics mixture
ICAO-TI / IATA	Flammable liquid, n.o.s.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

Sources de danger modified alcohol/ Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics mixture

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	30
IMDG - Classe	3
Étiquettes	3
ICAO-TI / IATA - Classe	3
Étiquettes	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E, S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
---	----------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5c
---	-----

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	100,00 %
---------------	----------

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

Version actuelle: 3.1.1, établi le: 25.03.2024

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 22.03.2024

Région: FR

Des évaluations de la sécurité chimique ont été réalisées pour les substances contenues dans ce mélange. Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges selon le Règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

™Marque de SAFECHEM

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 723278